

Cyber-assurances

Restez couverts face aux risques de cybersécurité toujours plus présents !



Les entreprises dépendent de plus en plus de la technologie pour atteindre leurs objectifs commerciaux alors que les risques cyber ont augmenté de manière exponentielle ces dernières années.

Dans cet environnement, l'assurance cyber est plus importante que jamais et la solution d'assurance de notre partenaire vous aide à garder une longueur d'avance en vous aidant à gérer vos risques.

Les attaques cyber sont les risques les plus volatiles auxquels les entreprises sont confrontées aujourd'hui. Les rançongiciels (ransomwares), par exemple, peuvent entraîner l'indisponibilité des systèmes informatiques clients ou systèmes de gestion et peuvent avoir un impact considérable sur les opérations. En parallèle, la réglementation s'intensifie et se traduit par des exigences plus strictes en matière de notification aux personnes concernées et/ou aux autorités administratives compétentes en cas d'atteinte aux données personnelles de clients ou d'employés.

L'assurance cyber offre une réponse

globale aux principaux risques cyber :

- ◆ Protection des données : couvertures des conséquences d'atteintes aux piliers : confidentialité, intégrité et disponibilités des données
- ◆ Prise en charge des incidents liés au piratage, ransomwares, tentative de phishing, et autres attaques frauduleuses
- ◆ Préservation de l'image : garantie contre les conséquences d'une atteinte à la réputation de votre entreprise
- ◆ Continuité d'activités : indemnisation suite à l'arrêt opérationnel de vos activités

Actions d'urgence

Les premières 72 heures sont cruciales lorsqu'il s'agit de répondre à un incident cyber et le service Actions d'urgence des assureurs fournit des expertises juridiques et informatiques de premier ordre dans l'heure qui suit l'appel au service d'assistance. Ce service peut être utilisé chaque fois que les clients ont, ou même soupçonnent, un incident cyber, sans franchise, sans préjuger de la couverture de la police.

LES GARANTIES PRINCIPALES COUVERTES PAR LA CYBER ASSURANCE



Gestion de
crise



Enquête
administrative



Responsabilité
civile



Interruption
d'activité



Atteinte à
l'image



Cyber-
extorsion



Vols
cybernétiques



Piraterie
téléphonique

- ◆ **Gestion de crise** : Prise en charge des frais liés à la gestion de l'événement : analyse, réponse, communication, restauration des données, etc.
- ◆ **Enquêtes administratives** : Règlement des frais de défense et sanctions pécuniaires infligées par une autorité administrative (dans les limites légales).
- ◆ **Responsabilité civile** : Indemnisation et défense juridique en cas de réclamation de tiers liée à une faille de sécurité, une violation de données personnelles ou confidentielles
- ◆ **Interruption d'activité** : Compensation pour la perte de bénéfice net, les frais supplémentaires

liés à l'arrêt temporaire du système informatique

- ◆ **Atteinte à l'image de marque** : Couverture des réclamations liées à la diffamation, la violation involontaire de droits d'auteur ou de marque
- ◆ **Cyberextorsion** : Prise en charge en cas de menace ou demande de rançon par des cybercriminels.
- ◆ **Vol cybernétique** : Remboursement des pertes financières dues à un accès frauduleux au système (vol d'argent ou de biens matériels).
- ◆ **Piraterie téléphonique** : Règlement des coûts engendrés par l'utilisation frauduleuse du système téléphonique de l'entreprise.

Une infrastructure saine pour minimiser les risques !

La souscription à une assurance cyber doit être accompagnée d'une stratégie proactive en cybersécurité, incluant la mise en œuvre de mesures préventives nécessaires pour réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience face aux menaces numériques.